

Nantes, le 14 avril 2016

Session du Conseil régional – Budget 2016

L'ASSEMBLEE REGIONALE ADOPTE UN VŒU SUR LE PROJET DE TRANSFERT D'AEROPORT A NOTRE-DAME-DES-LANDES

Alors que la ZAD de Notre Dame des Landes est toujours marquée par les violences intolérables et répétées des zadistes, alors qu'une consultation a été décidée par le Président de la République pour trancher ce qui l'a déjà été par la démocratie représentative et la justice, le rapport sur le transfert de l'aéroport commandé par Madame Ségolène Royal achève de nous plonger dans le flou le plus total et dans la plus grande inquiétude.

Si les préconisations des trois membres du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sont suivies par le Gouvernement, ce rapport risque bien d'être un arrêt de mort qui fera deux victimes.

- La première victime de ce rapport, c'est le projet de consultation. Il serait absolument invraisemblable que les électeurs n'aient pas une connaissance claire de la conséquence de leur vote sur l'avenir de l'aéroport. C'est pourquoi seul le projet à deux pistes, validé par la justice et contribuant à réduire les nuisances sonores, peut être soumis à la consultation. Or, avec un scénario à une piste, le risque est grand que dire oui au transfert revienne à dire non à l'aéroport.
- Car la deuxième victime de ce rapport, c'est le projet de transfert d'aéroport à Notre Dame des Landes. Préconiser la réduction du projet à une seule piste, c'est enclencher un engrenage administratif au mécanisme implacable. Toutes les analyses démontrent qu'une telle solution entraînerait le lancement d'une longue procédure en vue d'une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique, avec des recours multiples. Les recours sur la DUP actuelle ont déjà duré six ans ! Le projet n'y survivrait sans doute pas et l'aéroport du Grand Ouest compléterait alors la litanie des projets bloqués ou enterrés par Ségolène Royal.

Et pourtant, ce projet a fait l'objet de 160 décisions de justice favorables, de nombreux débats et des dizaines d'études, et de l'accord de la majorité des élus des 22 collectivités concernées, bien au-delà des clivages partisans. La République des experts ne peut pas se substituer à l'Etat de droit.

C'est pourquoi nous refusons de laisser, sans réagir, ce projet dériver au fil des improvisations de Ségolène Royal. Il y va du développement économique de notre région, qui a besoin d'un aéroport connecté à tous les territoires, mais aussi de la crédibilité de la parole publique.

Nous demandons au Président de la République, avant la décision du Conseil d'Etat sur le projet d'ordonnance du Gouvernement portant sur l'organisation de la consultation :

- De s'engager à ce que la ZAD soit évacuée le plus rapidement possible, à l'issue de la consultation, quel qu'en soit le résultat.
- De préciser que la consultation du 26 juin portera clairement sur le transfert d'un aéroport à deux pistes à Notre Dame des Landes et que si le Oui l'emporte, c'est bien ce projet qui sera lancé par le Gouvernement.

CONTACT PRESSE :

servicepresse@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 60